

SSP / V P O D



SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
GENÈVE

Département des Finances
Monsieur David Hiler
Président du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3860
1211 Genève 3

Genève, le 7 janvier 2009

Concerne: atteinte à la liberté syndicale et menaces contre un syndicaliste

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous tenons à vous rapporter un incident grave qui s'est produit le 18 décembre 2008.

Ce jour-là, des militants de notre syndicat distribuait des tracts au personnel dans l'entrée de l'Hôpital cantonal. Vous trouverez copie de ce tract en annexe.

Vers 7h10, Monsieur Bernard Gruson, Directeur général des HUG, a commencé par arracher un paquet de tracts des mains d'une syndicaliste, Madame Esther Fioramonti, en lui disant qu'elle n'avait pas le droit de les distribuer.

Il a ensuite tenté d'arracher les tracts des mains d'un deuxième syndicaliste, Monsieur David Andenmatten. Ce dernier ne s'est pas laissé faire et a invoqué le droit démocratique et syndical sur la liberté d'informer.

Monsieur Gruson s'est alors emporté. Voici les propos tenus par le Directeur général des HUG :

*«Vous allez voir ce qu'est l'autoritarisme...
C'est moi le directeur, c'est moi qui a l'autorité de police, vous partez...
Je vous interdis de distribuer ce tract.
Vous devez m'obéir.
Je vous ordonne de sortir. »*

En s'adressant à Monsieur Andenmatten, Monsieur Gruson a ajouté : *« Je me retiens. Le jour où j'aurai fini, vous aller voir... ».*

Le syndicaliste lui a alors fait remarquer qu'il était en train de le menacer. Monsieur Gruson a alors répondu : *« Je ne dis plus rien ... »* puis il a poursuivi en disant : *« Je vous ferai un procès. On va se voir au tribunal, ça sera comme les TPG (en allusion au procès contre 5 syndicalistes). Le SSP c'est une saloperie de syndicat ».*

S'adressant cette fois à Madame Fioramonti, Monsieur Gruson a continué en disant :
« Vous voulez savoir qui est Monsieur Andenmatten. Il s'est fait foutre loin par le SIT et il est allé au SSP qui accepte n'importe qui ».

Les syndicalistes ont rappelé qu'ils avaient le droit de distribuer le tract. Monsieur Gruson a insisté en disant qu'il interdisait cette distribution et qu'il allait appeler la sécurité pour les faire sortir de l'Hôpital. Il a ensuite quitté les lieux. La distribution du tract s'est poursuivie normalement.

Toute cette étonnante scène s'est déroulée devant plusieurs membres du personnel qui ont été témoins de ces faits.

Tout cela a duré de longues minutes empreintes de fortes tensions dues aux menaces et au ton autoritaire du Directeur général.

Il faut souligner, que les organisations syndicales distribuent régulièrement, et de longue date, des tracts à l'entrée de l'Hôpital sans incident. Tel a encore été le cas le mercredi 17 décembre 2008. A cette date, des syndicalistes ont distribué un tract du Cartel intersyndical sans aucun problème et sans intervention intempestive de la part de la direction.

Notre syndicat juge inadmissible le comportement du Directeur général des HUG. Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois qu'il prend à partie des militants syndicaux, remettant ainsi en cause la liberté syndicale, liberté garantie par la Constitution et des conventions internationales que la Suisse a signées.

Nous prenons très au sérieux l'incident qui s'est produit le 18 décembre 2008 et nous serons très attentifs aux suites que la direction pourrait donner à l'encontre des militants syndicaux présents ce jour-là.

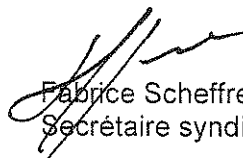
Nous prions votre Conseil d'intervenir auprès du Directeur général des HUG pour qu'il cesse de proférer de telles menaces. Nous remercions également votre Conseil de bien vouloir rappeler que les droits syndicaux sont garantis au sein des HUG.

Nous nous réservons toute latitude quant aux suites que nous entendons donner à cette affaire.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente, et nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.



Marco Spagnoli
Membre du comité directeur



Fabrice Scheffre
Secrétaire syndical

Annexe mentionnée